



Comment récupérer ma caution ?

Par **Bundajuan**, le **16/10/2009** à **13:02**

Bonjour,

J'étudie en Espagne cette année dans le cadre du programme erasmus. J'ai emménagé dans un appartement le 20 septembre dernier, un peu précipitamment. Aujourd'hui, je me rends compte qu'il est miteux, que rien ne fonctionne. Je compte le quitter des le 1er novembre, alors que je lui avais promis de rester jusqu'en juin 2010. Je n'ai signé aucun contrat avec mon propriétaire, J'ai seulement payé les mois de septembre et octobre en entier, et une caution de 200 euros. J'aimerais la récupérer. Quels arguments puis-je utiliser contre lui ? J'ai besoin d'aide, Merci d'avance